

## > FICHE DE BONNES PRATIQUES

### Points clés pour un traitement efficace



**Il n'y a pas de contrainte de température lors de l'utilisation d'Apivar:**

Apivar peut être utilisé à tout moment à condition que les hausses ne soient pas en place.



**Traitez toutes les colonies de votre rucher simultanément** pour éviter les ré-infestations.



**Respectez les doses prescrites = 2 lanières par ruche**

- Une diminution de la dose ne garantit pas l'efficacité
- Une augmentation de la dose peut entraîner un risque de résidus.



**Laissez les lanières en place minimum 6 semaines puis retirez-les en fin de traitement**

**En présence de couvain, laissez les lanières en place pendant 10 semaines et retirez-les à la fin du traitement.**  
Ne pas réutiliser les lanières.



**Grattez et repositionnez les lanières à mi-traitement** (voir page 2).



**Utilisez les sachets immédiatement après ouverture, ne pas les stocker en vue d'une utilisation future.**



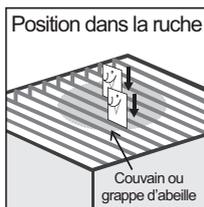
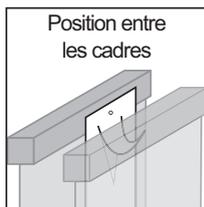
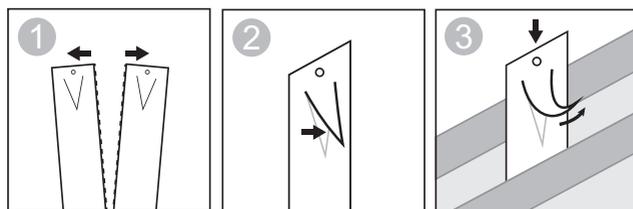
FABRIQUÉ  
EN France

## > Mise en place dans la ruche

Enlever les hausses avant d'appliquer Apivar.

1. Séparer les deux lanières
2. Pousser le V découpé dans la lanière vers l'extérieur
3. Insérer chaque lanière entre deux cadres, au coeur du couvain ou de la grappe d'abeille, en respectant une distance minimale de 2 cadres entre chaque lanière. Les lanières doivent être positionnées de manière à ce que les abeilles puissent être en contact sur les 2 faces.

Les lanières peuvent également être suspendues via le trou situé en haut de la lanière, en utilisant un cure-dent ou un autre système de suspension.



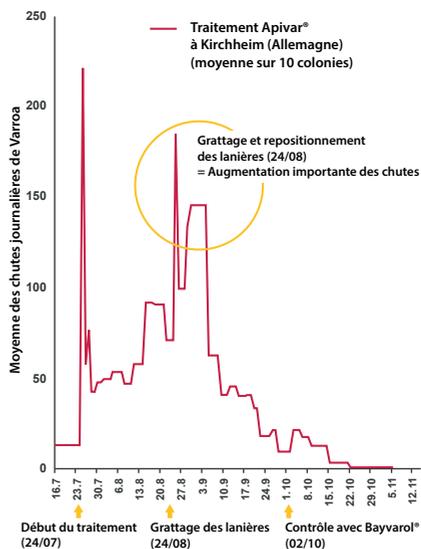
## > Gratter et repositionner les lanières à mi-traitement

Comme le montrent les résultats d'une étude menée en Allemagne en 2018, le grattage et repositionnement des lanières à mi-traitement peut sensiblement augmenter les chutes journalières de varroas. Un 2<sup>ème</sup> pic de chutes est ici observé après le 24/08, jour de grattage et repositionnement.

**La pratique d'un grattage systématique à mi-traitement (et repositionnement éventuel, si la grappe d'abeilles a bougé) augmente le nombre de contacts directs entre les abeilles et la lanière, et peut donc améliorer l'efficacité du traitement.**

Ce rucher de 10 ruches a été suivi à Kirchheim (Allemagne) en 2018. Le traitement a débuté le 24/07 pour les deux groupes. Le 24/08, les lanières ont été grattées en même temps et repositionnées au centre de la grappe d'abeilles. Un traitement de contrôle (Bayvarol®) a ensuite été appliqué le 02/10.

Reference - Bienen&natur (08.2019). Feldtest mit Apivar. PD Dr. Peter Rosenkranz et Thomas Kustermann.

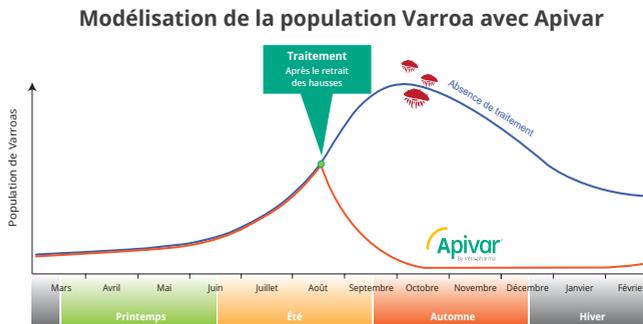


## > Comment mesurer l'efficacité d'Apivar ?

### > Apivar, une technologie unique de relargage contrôlé

Il est normal de ne pas toujours voir des chutes importantes dans les premiers jours du traitement. Les varroas tombent en effet durant toute la durée du traitement, et c'est pour cela qu'il faut attendre sa fin pour mesurer son efficacité.

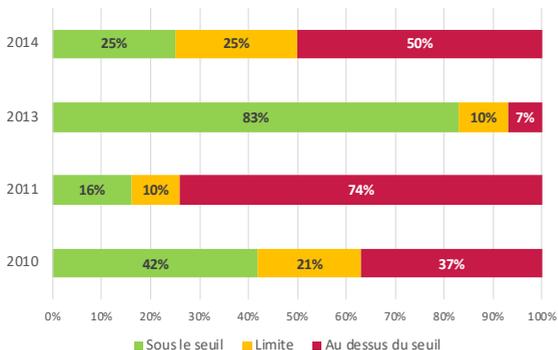
Un traitement à libération prolongée comme Apivar, délivrant l'actif pharmaceutique pendant plusieurs semaines, permet de couvrir plusieurs cycles d'émergence des varroas, et donc de maîtriser l'infestation pendant plus longtemps.



Il est important de mesurer l'infestation Varroa des ruches AVANT ET APRÈS traitement pour bien évaluer l'efficacité de ce dernier.

- En effet, si l'infestation est importante en fin de saison (exemple : 10 000 varroas), même si le traitement est efficace à plus de 95 % (ce qui est le minimum attendu pour un traitement avec AMM\*), il restera quand même au moins 500 varroas dans la ruche à la fin du traitement. On ne peut donc pas se baser uniquement sur le nombre de varroas résiduels pour en évaluer l'efficacité.
- L'infestation est variable au sein d'un même rucher (il peut y avoir 10 fois plus de varroas dans la ruche la plus infestée, par rapport à la moins infestée du rucher), mais également d'une année à l'autre. En considérant le graphique ci-dessous, on se rend bien compte qu'un calendrier fixe de traitement ne peut pas convenir à chaque année apicole, et qu'il faut adapter sa stratégie de traitement en fonction d'un suivi d'infestation réalisé tout au long de l'année.

### Variation des infestations d'un même rucher en Alsace, entre 2010 et 2014<sup>1</sup>



Le seuil de 3200 à 4200 varroas a été décrit dans la bibliographie comme étant un niveau d'infestation en saison provoquant une perte économique pour l'apiculteur (moindre production et risque accru de mortalité).<sup>2</sup>

\*AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

1- BALLIS A. (2015) Infestation Varroa en Alsace, Intervention à l'AG d'ADA Franche Comté. Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace  
2 - DELAPLANE, K S; HOOD, W M (1999) Economic threshold for Varroa jacobsoni Oud. in the south-eastern USA. Apidologie 30: 383-395.

## Stratégie recommandée de lutte intégrée contre Varroa

- ✓ Suivre régulièrement l'infestation à partir du printemps (minimum 4 fois par an).
- ✓ Evaluer l'infestation avant et après traitement.
- ✓ Adapter le(s) traitement(s) en fonction du niveau d'infestation. Un traitement de complément hors couvain en hiver (à base d'un autre principe actif) peut parfois être nécessaire en cas de forte infestation.<sup>1</sup> Demandez conseil à votre vétérinaire ou TSA.
- ✓ S'informer des seuils d'infestation Varroa pour sa région.
- ✓ Renouveler les cadres de couvain tous les 2 ou 3 ans (maximum !).
- ✓ Traiter toutes les colonies d'un rucher en même temps
- ✓ Effectuer des rotations d'actifs (et pas seulement de traitement).
- ✓ Lire et respecter les instructions d'utilisation des médicaments contre Varroa, y compris la posologie et durée de traitement (2 lanières par ruche pendant 6 à 10 semaines pour Apivar®).



1 - Coordination in Europe of integrated control of Varroa mites in honey bee colonies - FAIR CT97-3686 - APPENDIX VI to Final Technical Report for the period from 98-01-01 to 99-12-31

### Une question à propos d'Apivar ?

Notre responsable technique peut répondre à vos questions : [info@vetopharma.com](mailto:info@vetopharma.com)

**APIVAR LANIERES POUR RUCHES A 500 MG D'AMITRAZ.** **Indication :** Chez les abeilles : Traitement de la varroose due à *Varroa destructor* sensible à l'amitraz. **Contre-indications :** Ne pas utiliser en cas de résistance connue à l'amitraz. **Temps d'attente :** Miel : zéro jour. Ne pas utiliser pendant la miellée. Ne pas extraire le miel des cadres de corps de ruche. Ne pas récolter de miel pendant la période de traitement. Les cadres de corps de ruche devraient être remplacés par des cadres de cire neuve au moins tous les trois ans. Ne pas recycler les cadres de corps en cadres de hausse. **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire :** Ce médicament vétérinaire contient de l'amitraz, ce qui peut entraîner des effets indésirables neurologiques chez l'homme. L'amitraz est un inhibiteur de la monoamine oxydase ; porter une attention particulière chez les personnes diabétiques ou sous traitement avec des inhibiteurs de la monoamine oxydase ou sous traitement hypotenseur. L'amitraz peut causer une sensibilisation cutanée (réaction allergique, particulièrement des irritations cutanées). Eviter tout contact avec la peau. En cas de contact, laver abondamment à l'eau et au savon. Eviter tout contact avec les yeux. En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Des gants imperméables et l'équipement de protection d'apiculture habituel doivent être portés lors de la manipulation du produit. Si des effets indésirables sont notés, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit. Eloigner les enfants lors de l'application du produit. Se laver les mains après utilisation. Ne pas inhaler ou ingérer. V0718. AP2020/2033 **Apivar est un médicament vétérinaire. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre vétérinaire. En cas de persistance des signes cliniques, adressez-vous à votre vétérinaire.**

[www.veto-pharma.fr](http://www.veto-pharma.fr)



[facebook.com/vetopharmafrance](https://facebook.com/vetopharmafrance)

Véto-pharma - 12-14 rue de la Croix Martre  
91120 PALAISEAU - FRANCE  
Tel.: +33 (0)1 69 18 84 80 - Fax.: +33 (0)1 69 28 12 93  
[info@vetopharma.com](mailto:info@vetopharma.com)

 **Véto-pharma**  
Engagés pour l'apiculture